

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE
ARRIVÉE LE
25 FEV. 2021
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°21-01

Séance du 10 février 2021

Date de convocation : 04 février 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 18h00 Salle de
Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la
Présidence de Madame Chantal VILLALARD

Nombre de membres : Voix délibératives
En exercice : 20 En exercice : 51
Présents : 15 Présentes : 35
Votants : 17 Votantes : 41

Etaient présents : M. Olivier ANTY, M. Jean-Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, Mme Annaelle CHATELAIN, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS, Mme Annick DESBOURGET, M. Alexandre DOHY, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, M. Philippe PRIOUX, M. Gérard SEIMBILLE, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL, Mme Chantal VILLALARD

Ont donné pouvoirs : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, M. Daniel DESSE a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE

Absents excusés : M. Stéphane CARTEADO, Mme Sylvie COUCHOT, Mme Roxane REMVIKOS

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2020

LE COMITE SYNDICAL,

VU les statuts du Syndicat,

VU le Comité Syndical du 15 décembre 2020

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

41 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention

A L'UNANIMITÉ,

VALIDE le Procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 15 décembre 2020.

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE
ARRIVÉE LE
25 FEV. 2021
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



Chantal VILLALARD

Présidente du Comité du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°21-02

Séance du 10 février 2021

Date de convocation : 04 février 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 18h00 en Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val-d'Oise, sous la Présidence de Madame Chantal VILLALARD.

Nombre de membres : Voix délibératives
En exercice : 20 En exercice : 51
Présents : 15 Présentes : 35
Votants : 17 Votantes : 41

Etaient présents : M. Olivier ANTY, M. Jean-Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, Mme Annaelle CHATELAIN, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS, Mme Annick DESBOURGET, M. Alexandre DOHY, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, M. Philippe PRIOUX, M. Gérard SEIMBILLE, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL, Mme Chantal VILLALARD

Ont donné pouvoirs : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, M. Daniel DESSE a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE

Absents excusés : M. Stéphane CARTEADO, Mme Sylvie COUCHOT, Mme Roxane REMVIKOS

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DES BERGES DE L'OISE SUR LA COMMUNE DE NEUVILLE-SUR-OISE EN AMONT DU PONT DE LA D48E

LE COMITE SYNDICAL,

VU les statuts du Syndicat Mixte,

VU la délibération n°18-07 du 14 février 2018,

VU le 11^{ème} programme d'intervention 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

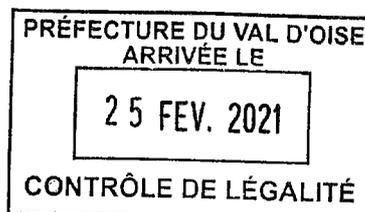
41 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention

A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE la Présidente à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie les aides financières maximales dans le cadre de la restauration des berges de l'Oise sur la commune de Neuville-sur-Oise, en amont du pont de la D48E.

AUTORISE la Présidente à signer la convention de financement ou tout autre document afférent.

DIT que les dépenses et les recettes seront imputées sur le budget de la carte 1 du Syndicat Mixte.



Chantal VILLALARD

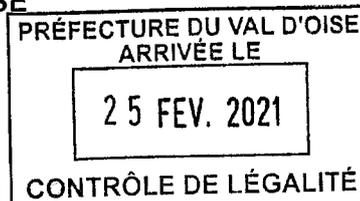
Présidente du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°21-03

Séance du 10 février 2021



Date de convocation : 04 février 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 18h00 en Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val-d'Oise, sous la Présidence de Madame Chantal VILLALARD.

Nombre de membres :	Voix délibératives	Voix délibératives carte 3
En exercice : 20	En exercice : 51	En exercice : 35
Présents : 15	Présentes : 35	Présentes : 23
Votants : 17	Votantes : 41	Votantes : 29

Etaient présents : M. Olivier ANTY, M. Jean-Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, Mme Annaelle CHATELAIN, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS, Mme Annick DESBOURGET, M. Alexandre DOHY, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, M. Philippe PRIOUX, M. Gérard SEIMBILLE, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL, Mme Chantal VILLALARD

Ont donné pouvoirs : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, M. Daniel DESSE a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE

Absents excusés : M. Stéphane CARTEADO, Mme Sylvie COUCHOT, Mme Roxane REMVIKOS

OBJET : CARTE 3 – CONTRIBUTIONS 2020 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE POUR LA GESTION DES ITINERAIRES DE RANDONNEE LE LONG DES BERGES DE L'OISE SUR LES COMMUNES DE SAINT-OUEN-L'AUMONE ET NEUVILLE-SUR-OISE

LE COMITE SYNDICAL,

VU les statuts du Syndicat,

VU la délibération n°19-08 relative à la répartition des actions entre la carte 1 et la carte 3,

VU la délibération n°20-24 relative à la convention pluriannuelle pour la gestion des itinéraires de randonnée le long des berges de l'Oise sur les communes de Saint-Ouen-L'Aumône et Neuville-sur-Oise

CONSIDERANT qu'il convient de déterminer annuellement le coût des prestations

APRES EN AVOIR DELIBERE, par :

29 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention

A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES REPRESENTANT LA CARTE 3,

APPROUVE les coûts 2020 relatifs aux opérations et aux frais de fonctionnement déclinés comme suit :

- Pour la commune de Saint-Ouen-L'Aumône
 - Charges liées aux opérations : 3 033,26 €
 - Charges de fonctionnement : 2 191,62 €

Soit un total de **5 224,88 €**.

- Pour la commune de Neuville-sur-Oise
 - Charges liées aux opérations : 1 933,92 €
 - Charges de fonctionnement : 780,44 €

Soit un total de **2 714,36€**



Chantal VILLALARD

Présidente du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise

25 FEV. 2021

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°21-04

Séance du 10 février 2021

Date de convocation : 04 février 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 18h00 en Salle de
Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val-d'Oise, sous la
Présidence de Madame Chantal VILLALARD.

Nombre de membres :	Voix délibératives	Voix délibératives carte 3
En exercice : 20	En exercice : 51	En exercice : 35
Présents : 15	Présentes : 35	Présentes : 23
Votants : 17	Votantes : 41	Votantes : 29

Étaient présents : M. Olivier ANTY, M. Jean-Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, Mme Annaelle CHATELAIN, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS, Mme Annick DESBOURGET, M. Alexandre DOHY, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, M. Philippe PRIOUX, M. Gérard SEIMBILLE, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL, Mme Chantal VILLALARD

Ont donné pouvoirs : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, M. Daniel DESSE a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE

Absents excusés : M. Stéphane CARTEADO, Mme Sylvie COUCHOT, Mme Roxane REMVIKOS

OBJET : CARTE 3 – CONTRIBUTIONS PREVISIONNELLES 2021 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE POUR LA GESTION DES ITINERAIRES DE RANDONNEE LE LONG DES BERGES DE L'OISE SUR LES COMMUNES DE SAINT-OUEN-L'AUMONE ET NEUVILLE-SUR-OISE

LE COMITE SYNDICAL,

VU les statuts du Syndicat,

VU la délibération n°19-08 relative à la répartition des actions entre la carte 1 et la carte 3,

VU la délibération n°20-24 relative à la convention pluriannuelle pour la gestion des itinéraires de randonnée le long des berges de l'Oise sur les communes de Saint-Ouen-L'Aumône et Neuville-sur-Oise

CONSIDERANT qu'il convient de déterminer annuellement le coût des prestations

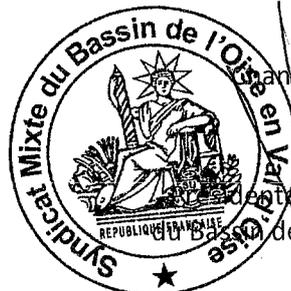
APRES EN AVOIR DELIBERE, par :

29 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention

A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES REPRESENTANT LA CARTE 3,

APPROUVE les coûts prévisionnels 2021 relatifs aux opérations et aux frais de fonctionnement déclinés comme suit :

- Pour la commune de Saint-Ouen-L'Aumône : 7 913 €
- Pour la commune de Neuville-sur-Oise : 3 557 €



Chantal VILLALARD

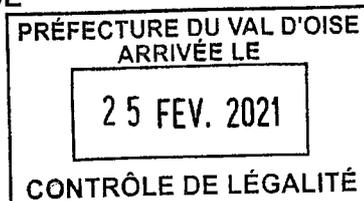
Présidente du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°21-05

Séance du 10 février 2021



Date de convocation : 04 février 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 18h00 en Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val-d'Oise, sous la Présidence de Madame Chantal VILLALARD.

Nombre de membres : Voix délibératives
En exercice : 20 En exercice : 51
Présents : 15 Présentes : 35
Votants : 17 Votantes : 41

Etaient présents : M. Olivier ANTY, M. Jean-Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, Mme Annaelle CHATELAIN, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS, Mme Annick DESBOURGET, M. Alexandre DOHY, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, M. Philippe PRIOUX, M. Gérard SEIMBILLE, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL, Mme Chantal VILLALARD

Ont donné pouvoirs : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, M. Daniel DESSE a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE

Absents excusés : M. Stéphane CARTEADO, Mme Sylvie COUCHOT, Mme Roxane REMVIKOS

OBJET : COMPTE DE GESTION 2020

LE COMITE SYNDICAL,

VU l'article D2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article 15 des statuts,

VU le règlement intérieur,

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

41 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention

A L'UNANIMITÉ,

DONNE ACTE à la Présidente de la présentation du compte de gestion de l'exercice 2020 produit par le Payeur départemental, conformément à l'article D.2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Chantal VILLALARD

Présidente du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°21-06

Séance du 10 février 2021

Date de convocation : 04 février 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 18h00 en Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val-d'Oise, sous la Présidence de Madame Chantal VILLALARD.

Nombre de membres : Voix délibératives
En exercice : 20 En exercice : 51
Présents : 14 Présentes : 31
Votants : 16 Votantes : 37

Etaient présents : M. Olivier ANTY, M. Jean-Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, Mme Annaelle CHATELAIN, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS, Mme Annick DESBOURGET, M. Alexandre DOHY, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, M. Philippe PRIOUX, M. Gérard SEIMBILLE, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL, Mme Chantal VILLALARD

Ont donné pouvoirs : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, M. Daniel DESSE a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE

Absents excusés : M. Stéphane CARTEADO, Mme Sylvie COUCHOT, Mme Roxane REMVIKOS

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

LE COMITE SYNDICAL, sous la présidence du Doyen d'âge

VU Le code général des collectivités territoriales

VU l'article 15 des statuts,

VU le règlement intérieur,

VU la délibération N°20-09 du 5 février 2020 relative au budget primitif 2020 du Syndicat,

VU la présentation des résultats de l'exercice 2020,

VU le compte de Gestion 2020,

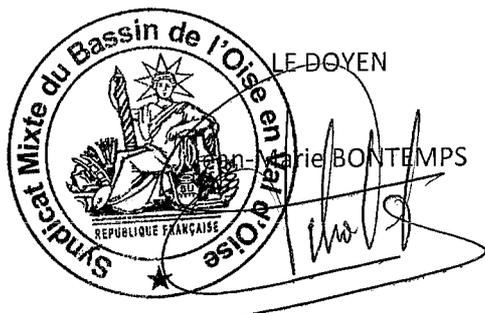
La Présidente quitte la salle,

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

37 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention

A L'UNANIMITÉ,

ARRETE les comptes du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise en Val d'Oise en approuvant le Compte administratif de l'exercice 2020, en application de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

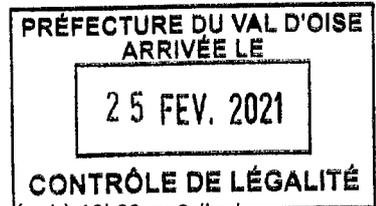


SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°21-07

Séance du 10 février 2021



Date de convocation : 04 février 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 18h00 en Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val-d'Oise, sous la Présidence de Madame Chantal VILLALARD.

Nombre de membres : Voix délibératives
En exercice : 20 En exercice : 51
Présents : 15 Présentes : 35
Votants : 17 Votantes : 41

Étaient présents : M. Olivier ANTY, M. Jean-Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, Mme Annaelle CHATELAIN, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS, Mme Annick DESBOURGET, M. Alexandre DOHY, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, M. Philippe PRIOUX, M. Gérard SEIMBILLE, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL, Mme Chantal VILLALARD

Ont donné pouvoirs : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, M. Daniel DESSE a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE

Absents excusés : M. Stéphane CARTEADO, Mme Sylvie COUCHOT, Mme Roxane REMVIKOS

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2020

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

CONSIDERANT la concordance de ce dernier avec le Compte de gestion du Payeur départemental,

CONSIDERANT le programme d'actions du SMBO en investissement et en fonctionnement

CONSIDERANT les résultats en fonctionnement sur les cartes 1, 2, 3 et 4.

CONSIDERANT les résultats de la section d'investissement et le programme prévisionnel d'actions 2021 du Syndicat,

CONSIDERANT les restes à réaliser sur les opérations suivantes :

- Marché 18-06 : Maitrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de confortement des berges de Neuville-sur-Oise et de l'Isle-Adam

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

**41 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention**

A L'UNANIMITÉ,

CONSTATE que le Compte administratif pour l'exercice 2020 présente un excédent de fonctionnement de 399 090,12 € répartis de la manière suivante :

CARTE 1 : + 217 511,26 €

CARTE 2 : + 20 947,47 €

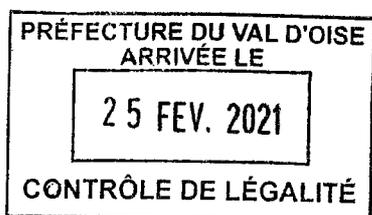
CARTE 3 : + 113 779,59 €

CARTE 4 : + 46 951,80 €

DECIDE de répartir les excédents de fonctionnement entre la section de fonctionnement afin de prendre en compte :

- Pour l'ensemble des cartes, la prise en compte des variations de prix historiques liées à la réception des offres du marché pluriannuel d'entretien des berges de l'Oise (risberme, evergreen, chemin, ...), ramassage des déchets, fenêtres visuelles, lutte contre la renouée du japon, entretien des espaces naturels sensibles.
- Pour la carte 1 :
 - Entretien des anciens aménagements réalisés par le Syndicat
- Pour la carte 2 :
 - Entretien du ru du Montubois (Méry-sur-Oise et Mériel).
- Pour la carte 3 :
 - Entretien du mobilier installé par le SMBO (passerelle, barrière)
 - Entretien des cheminements
- Pour la carte 4 :
 - Entretien de l'ENS de Mours

	Résultat fonctionnement 2020	Proposition de virement à la section d'investissement	Proposition d'affectation d'excédent en fonctionnement
Carte 1	217 511,26 €	187 660,05 €	29 851,21 €
Carte 2	20 947,47 €	10 000,00 €	10 947,47 €
Carte 3	113 779,59 €	27 199,09 €	86 580,50 €
Carte 4	46 951,80 €	24 962,83 €	21 988,97 €
<i>sous total</i>	<i>399 190,12 €</i>	<i>249 821,97 €</i>	<i>149 368,15 €</i>



Chantal VILLALARD

Présidente du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val de France

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°21-08

Séance du 10 février 2021



Date de convocation : 04 février 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 18h00 en Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val-d'Oise, sous la Présidence de Madame Chantal VILLALARD.

Nombre de membres : Voix délibératives
En exercice : 20 En exercice : 51
Présents : 15 Présentes : 35
Votants : 17 Votantes : 41

Etaient présents : M. Olivier ANTY, M. Jean-Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, Mme Annaelle CHATELAIN, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS, Mme Annick DESBOURGET, M. Alexandre DOHY, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, M. Philippe PRIoux, M. Gérard SEIMBILLE, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL, Mme Chantal VILLALARD

Ont donné pouvoirs : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, M. Daniel DESSE a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE

Absents excusés : M. Stéphane CARTEADO, Mme Sylvie COUCHOT, Mme Roxane REMVIKOS

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2021

LE COMITE SYNDICAL,

VU les statuts du Syndicat,

VU l'article L.5721-2 du Code Départemental des Collectivités territoriales,

VU le débat d'orientation budgétaire du 15 décembre 2020

VU la délibération 21-06 en date du 10 février 2021 relative à l'adoption du compte administratif 2020

VU la délibération 21-07 en date du 10 février 2021 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement 2020

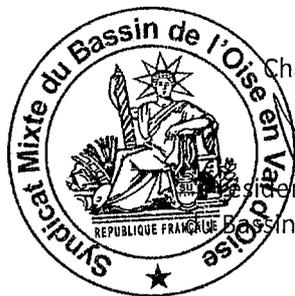
VU le programme d'actions du Syndicat,

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

**41 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention**

A L'UNANIMITÉ,

ADOpte le Budget Primitif de l'année 2021 du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise en Val d'Oise, les crédits étant votés par chapitres et par cartes.



Chantal VILLALARD

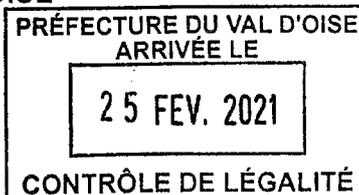
Présidente du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°21-09

Séance du 10 février 2021



Date de convocation : 04 février 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 18h00 en Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val-d'Oise, sous la Présidence de Madame Chantal VILLALARD.

Nombre de membres : Voix délibératives
 En exercice : 20 En exercice : 51
 Présents : 15 Présentes : 35
 Votants : 17 Votantes : 41

Etaient présents : M. Olivier ANTY, M. Jean-Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, Mme Annaelle CHATELAIN, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS, Mme Annick DESBOURGET, M. Alexandre DOHY, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, M. Philippe PRIOUX, M. Gérard SEIMBILLE, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL, Mme Chantal VILLALARD

Ont donné pouvoirs : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, M. Daniel DESSE a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE

Absents excusés : M. Stéphane CARTEADO, Mme Sylvie COUCHOT, Mme Roxane REMVIKOS

OBJET : CONTRIBUTIONS STATUTAIRES POUR L'ANNEE 2021

LE COMITE SYNDICAL,

VU l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU les statuts du Syndicat et les règles de répartition financière

VU la délibération 21-08 relative au budget primitif 2021 du Syndicat et sa répartition par carte de compétence

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

**41 voix POUR
 00 voix CONTRE
 00 abstention**

A L'UNANIMITÉ,

ACCEPTÉ la répartition de la contribution globale due au Syndicat Mixte par ses membres au titre de l'exercice 2021 telle que :

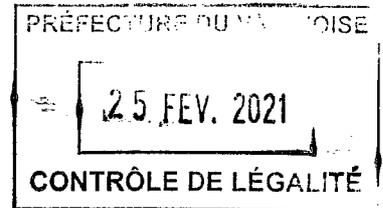
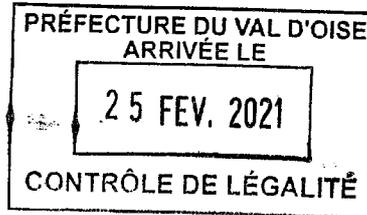
	CARTE 1	CARTE 2	CARTE 3	CARTE 4	Contribution globale
Communauté de communes Carnelle Pays de France	3 138,71 €		1 729,10 €		4 867,81 €
Communauté de communes Sausseron impressionniste	11 217,57 €		6 297,93 €		17 515,50 €
Communauté de communes vallée de l'Oise et des trois forêts	25 712,57 €	53 299,10 €	17 791,20 €		96 802,88 €
Communauté de communes Haut Val d'Oise	22 440,71 €	21 711,18 €	21 214,24 €	84 476,57 €	149 842,70 €
Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise	104 944,00 €				104 944,00 €
Département du Val d'Oise	130 543,23 €		70 548,71 €	9 558,78 €	210 650,72 €
TOTAL	297 996,79 €	75 010,28 €	117 581,19 €	94 035,35 €	584 623,62 €

DIT que la recette correspondante sera versée pour le fonctionnement et l'investissement du SMBO au chapitre 74 pour le fonctionnement, et que les recettes liées à l'investissement feront l'objet d'un virement entre sections, du montant équivalent à la recette.



Chantal VILLALARD

Présidente du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°21-10

Séance du 10 février 2021



Date de convocation : 04 février 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 18h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Madame Chantal VILLALARD

Nombre de membres : Voix délibératives
En exercice : 20 En exercice : 51
Présents : 15 Présentes : 35
Votants : 17 Votantes : 41

Étaient présents : M. Olivier ANTY, M. Jean-Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, Mme Annaelle CHATELAIN, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS, Mme Annick DESBOURGET, M. Alexandre DOHY, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, M. Philippe PRIOUX, M. Gérard SEIMBILLE, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL, Mme Chantal VILLALARD

Ont donné pouvoirs : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, M. Daniel DESSE a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE

Absents excusés : M. Stéphane CARTEADO, Mme Sylvie COUCHOT, Mme Roxane REMVIKOS

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SMBO 95

LE COMITE SYNDICAL

VU les Statuts du Syndicat,

VU L'article L 2121-8 du CGCT,

VU la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDERANT la nécessité d'intégrer dans les articles 22 et 23 du règlement intérieur les décisions relatives à l'instauration du CET et de la Charte du Télétravail,

CONSIDERANT la nécessité d'intégrer dans les articles 23 et 25 la mise en application des articles 46 et 47 de la Loi du 6 août 2019,

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

41 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la modification du règlement intérieur,

DIT que cette délibération abroge la délibération n°20-13 du 5 février 2020.



Chantal VILLALARD

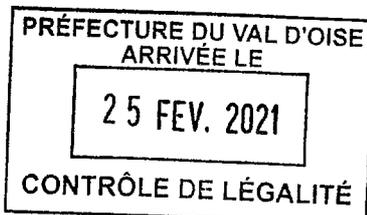
Présidente du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°21-11

Séance du 10 février 2021



Date de convocation : 04 février 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 18h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Madame Chantal VILLALARD

Nombre de membres : Voix délibératives
En exercice : 20 En exercice : 51
Présents : 15 Présentes : 35
Votants : 17 Votantes : 41

Etaient présents : M. Olivier ANTY, M. Jean-Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, Mme Annaelle CHATELAIN, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS, Mme Annick DESBOURGET, M. Alexandre DOHY, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, M. Philippe PRIOUX, M. Gérard SEIMBILLE, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL, Mme Chantal VILLALARD

Ont donné pouvoirs : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, M. Daniel DESSE a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE

Absents excusés : M. Stéphane CARTEADO, Mme Sylvie COUCHOT, Mme Roxane REMVIKOS

OBJET : FERMETURE ANNUELLE DES LOCAUX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

LE COMITE SYNDICAL,

VU les articles L.2121-8 et L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 25 des Statuts du Syndicat Mixte du 10 février 2021,

VU la fermeture des locaux imposée par décision de l'autorité territoriale du Conseil départemental du Val d'Oise

CONSIDERANT la nécessité d'appliquer les règles de gestion administrative du Conseil Départemental du Val d'Oise,

APRES EN AVOIR DELIBERE, par :

**41 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention**

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la modification du Règlement intérieur du Syndicat Mixte et notamment l'article 25, qui définit la fermeture des locaux par décision administrative,

DIT que la fermeture administrative des locaux nécessite la restitution d'une journée de RTT pour chacun des jours non travaillés.

DIT que cette délibération abroge la délibération n°20-14 du 5 février 2020.


Chantal VILLALARD
Présidente du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise en Val d'Oise

